

Motion de Mmes Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 15 septembre 1999)

MOTION

Considérant:

- que le Centre international de percussion (CIP) offre depuis vingt-cinq ans une prestation reconnue dans le domaine de la culture et de l'enseignement musical;
- que le CIP est propriétaire d'un très grand nombre des instruments nécessaire à son activité;
- que cela suppose un possible stockage de ceux-ci;
- que le CIP propose de nombreux cours d'initiation et de perfectionnement, notamment aux enfants;
- que le CIP propose des spectacles appréciés qui permettent de mesurer le travail d'apprentissage et sa qualité;
- que cette activité est reconnue par la Ville de Genève qui met le CIP au bénéfice d'une subvention;
- que le CIP est en proie, depuis de nombreuses années, à la pénurie de locaux convenant à son activité;
- que le CIP n'a plus, au jour d'aujourd'hui, de locaux à sa disposition pour enseigner, stocker ses instruments et organiser des spectacles;
- que, à ce jour, le CIP ne peut débiter l'intégralité de son programme de cours;
- que les élèves et les instruments risquent de se voir condamner à une errance qui leur est dommageable;
- que c'est l'ensemble d'une année d'activité qui est actuellement en péril, faute de locaux;
- que des solutions existent et pourraient être rapidement mises en œuvre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'appliquer rapidement une ou l'autre des solutions déjà étudiées (ou d'autres), afin que l'activité du CIP puisse se poursuivre dans de bonnes conditions.